



Dossier d'enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique modificative

Pièce C2

Appréciation sommaire des dépenses



Maître d'ouvrage



En partenariat avec



AVERTISSEMENT

Le projet CDG Express ayant connu des modifications substantielles dans son montage, son coût et son financement depuis la DUP de 2008, la pièce C du dossier de DUP soumis à l'enquête publique de 2007 a été mise à jour.

Pour améliorer la lisibilité des documents, la pièce C a été séparée en deux pièces distinctes :

- » la pièce C1, constituant la notice explicative ;
- » la pièce C2, présentant l'appréciation sommaire des dépenses.

Chapitre 1 : Estimation du coût du projet en investissement d'infrastructure

A la reprise des études du projet il a été décidé de faire précéder la phase d'avant-projet d'une phase préparatoire permettant :

- » Une mise à jour des situations de référence de l'infrastructure et des demandes de circulations ;
- » Des expertises techniques et des approfondissements, autant que de besoin, permettant de conforter le programme technique des installations ;
- » Un confortement des estimations conduisant à la réalisation du programme.

En particulier, la reprise des estimations se devait de prendre en compte les évolution des modes d'exploitation en entrée de la Gare de l'Est après mise en service de la LGV Est et sur la ligne entre Mitry et la Plaine après la mise en service du RER B Nord +.

L'ensemble des estimations des coûts présentés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de 2007 ont été, dans ce cadre, reprises et mises à jour, conduisant à une estimation du coût du projet de **1,410 milliards d'euros HT aux conditions économiques de janvier 2014**.

Cette estimation inclut les acquisitions foncières pour un montant de 35 millions d'euros.

Le dossier de 2007 présentait un coût d'infrastructure de 600 millions d'euros HT aux conditions économiques de janvier 2006, soit 780 millions d'euros HT aux conditions économiques de janvier 2014.

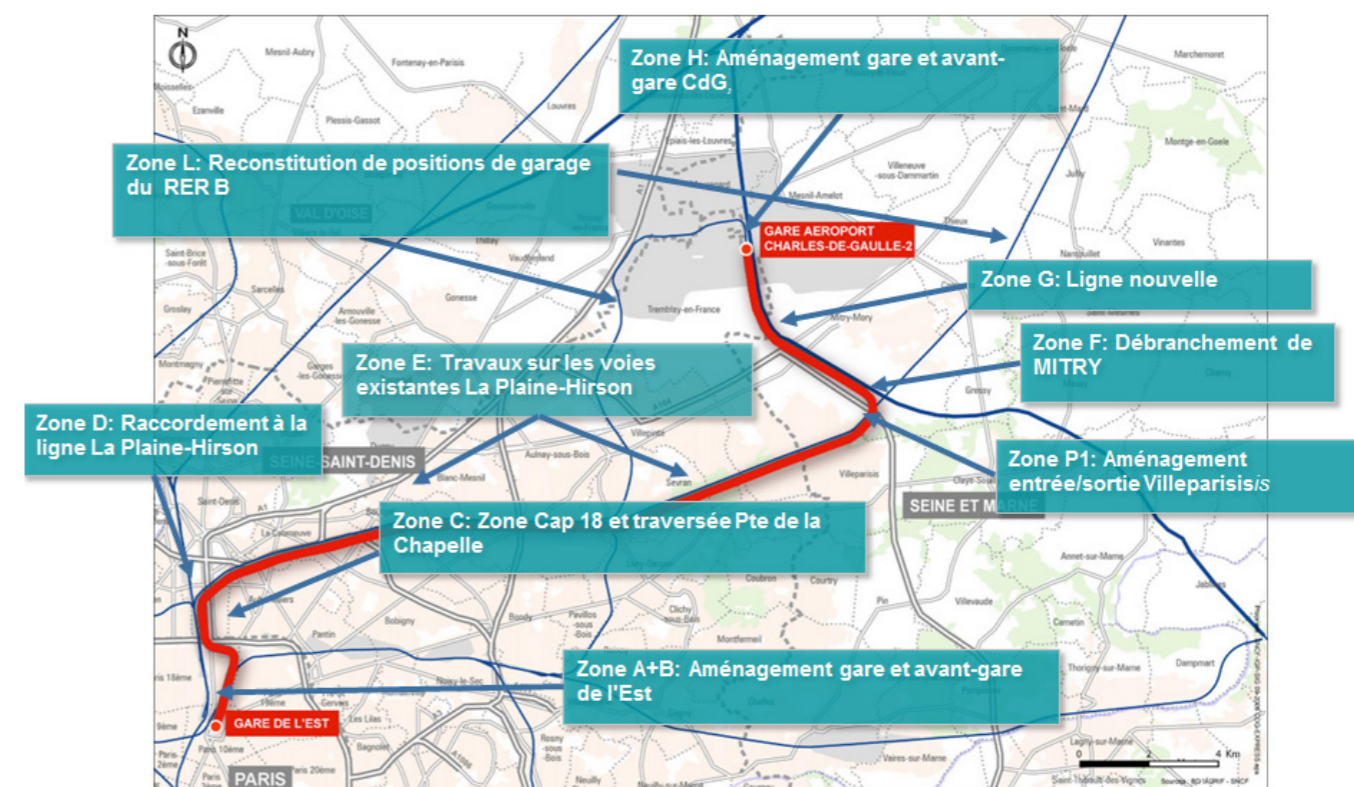
L'inflation explique donc un coût supérieur de 180 millions d'euros par rapport aux estimations présentées en 2007.

Les autres postes expliquant l'augmentation du coût d'investissement sont, pour les plus importants :

- » La prise en compte de l'évolution des réglementations (référentiels d'infrastructure ferroviaire, nouvelle disposition pour les substitutions routières de service ferroviaires pendant les travaux, réglementation sur la gestion des terres excavées...) représentant un montant de 145 millions d'euros ;
- » La mise en œuvre d'aménagements garantissant l'absence d'effets significatifs des circulations CDG Express sur la régularité du RER B et des autres flux et d'un mode de réalisation des travaux permettant de limiter les impacts sur les circulations ferroviaires, en particulier celles du RER B et de la ligne K, engendrant un surcoût de 125 millions d'euros ;
- » Les aménagements pour renforcer la robustesse du service CDG Express, pour un montant de 73 millions d'euros ;
- » Les provisions pour couvrir des surcoûts sur certaines zones identifiées (amélioration de l'insertion urbaine, réalisation des ouvrages sous les pistes aéroportuaires) et pour couvrir les aléas non identifiés. Les provisions représentent un montant de plus de 150 millions d'euros.
- » Viennent s'ajouter, en dernier lieu, des coûts de renforcement de certains ouvrages (renouvellements anticipés) qui n'ont pas pu être pris en considération en 2007, pour un montant de 137 millions d'euros.

Le tableau et le schéma ci-après montre la décomposition de l'investissement selon ses différentes zones fonctionnelles :

	Estimation du Projet par zones - Millions d'€
Zone A+B: Aménagement gare et avant-gare de l'Est	292
Zone C: Zone Cap 18 et traversée Pte de la Chapelle	268
Zone D: Raccordement à la ligne La Plaine-Hirson	178
Zone E: Travaux sur les voies existantes La Plaine-Hirson	114
Zone F: Débranchement de Mitry	165
Zone G: Ligne nouvelle	75
Zone H: Aménagement gare et avant-gare CdG	171
Zone L: Reconstitution des positions de garage du RER B	104
Zone P1: Aménagement entrée/sortie Villeparisis	43
TOTAL	1410



Chapitre 2 : Estimation du coût du projet en investissement pour l'exploitation

L'exploitation du service CDG Express nécessitera des investissements en matériel roulant, en atelier et dépôt pour l'entretien et le garage des trains et des aménagements dans les deux gares, au-delà de ceux intégrés dans le programme d'infrastructure.

L'entreprise ferroviaire, devant exploiter le service, sera désignée ultérieurement par l'Etat, en tant qu'autorité organisatrice du service. Les estimations des coûts d'investissement qui seront nécessaires à l'exploitation du service CDG Express seront donc précisées lorsque l'exploitant sera désigné.

Les investissements suivants ont pu être identifiés :

- » L'achat du matériel roulant (5 rames en circulation et 2 rames pour la réserve et en maintenance) pour un montant de l'ordre de 158 millions d'euros ;
- » La création d'un atelier de maintenance/dépôt pour un montant de 125 million d'euros ;
- » L'installation d'équipements dans les gares (distributeurs automatiques de tickets, guichets d'accueil, écrans d'information voyageurs) pour un montant de 1,3 millions d'euros.

